



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Escrime

Question écrite n° 61089

#### Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur les menaces qui pèsent sur le classement de l'escrime en discipline olympique. En effet, les récentes déclarations du président du CIO aux dirigeants de la Fédération internationale d'escrime, sur le réaménagement du calendrier des JO, fait craindre la disparition d'une ou deux de leurs disciplines. Les arguments avancés sur l'audience internationale et l'impact sur la jeunesse sont difficilement admissibles. L'escrime est un sport de longue tradition européenne, lié à notre histoire et à son patrimoine sportif et culturel. L'escrime, qui allie l'élégance et l'intelligence, doit rester dans ses trois disciplines (fleuret, épée et sabre) dans le calendrier olympique. Les médailles d'or obtenues à Barcelone, comme à de nombreux JO précédents, doivent mobiliser notre pays et le monde sportif pour défendre la cause de l'escrime. Son ministère se doit de prendre des initiatives en ce sens auprès du comité international olympique et de son président. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position sur ce dossier.

#### Texte de la réponse

Reponse. - M Philippe Chatrier, président de la Fédération française de tennis et membre du Comité international olympique (CIO), a été chargé par M Samaranch, président du CIO, de mener une réflexion sur le programme des disciplines sportives aux jeux olympiques. La Fédération française d'escrime a donc, au même titre que les autres fédérations, fait des propositions allant dans le sens des modifications souhaitées, afin que l'escrime, régulière pourvoyeuse de médailles, conserve la place qu'elle mérite dans le concert olympique. À ce stade des travaux, le ministère de la jeunesse et des sports ne peut intervenir dans une relation stricte comité olympique - fédérations. Néanmoins, il demeurera très vigilant sur les propositions finales qui seront entérinées lors du congrès de septembre 1993, et qui seront communiquées à l'honorable parlementaire.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Raoult](#) 

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61089

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 août 1992, page 3788